

Feux diurnes et «Rouler de jour feux allumés»



Feux diurnes LED en seconde monte.

Depuis le lancement de la campagne «Rouler feux allumés de jour», les débats sont ouverts: faut-il ou non, de jour aussi, enclencher les feux de croisement? Est-ce un gaspillage d'énergie ou bien une contri-

bution à la sécurité routière? Qu'est-ce qui plaide pour les feux diurnes et qu'est-ce qui plaide contre? Le TCS est favorable à la conduite de jour phares allumés et soutient la campagne «Démarrer. Allumer!»

Lorsqu'on conduit de jour, que ce soit par temps clair et ensoleillé ou par temps gris et couvert, on est souvent confronté à des situations où la perception des véhicules venant en sens inverse n'est pas optimale. Les très graves accidents sont fréquemment causés par le non-discernement des véhicules. C'est un fait que les yeux distinguent plus rapidement des phares allumés que le véhicule lui-même. Certes, la netteté de l'image n'est pas idéale sur les côtés. Ceci est une particularité des yeux. Mais quand la source de lumière est mobile, les yeux réagissent de façon extrêmement sensible. En conséquence, des feux diurnes aideraient à éviter des accidents, en particulier aux embranchements et aux carrefours.

Sur l'instigation de l'Union européenne, des chercheurs ont évalué 24 études effectuées dans le monde entier. Il en est ressorti que les feux diurnes diminuaient le nombre des accidents, sans pour autant être plus dangereux pour les motocyclistes. C'est pourquoi, ils sont déjà prescrits ou recommandés dans les pays suivants:

Pays	Feux diurnes prescrits	Feux diurnes recommandés	Addenda
Bosnie/Herzégovine	X		
Danemark	X		
Allemagne		X	
Estonie	X		
Finlande	X		
France		X	
Islande	X		
Italie	X		autoroutes et semi-autoroutes
Croatie	X		durant le semestre d'hiver
Lettonie	X		
Lituanie	X		
Macédoine	X		
Monténégro	X		
Norvège	X		
Pologne	X		
Portugal	X		sur certains tronçons de route
Suède	X		
Suisse		X	
Slovaquie	X		
Slovénie	X		
Tchéquie	X		
Hongrie	X		hors agglomération

Systèmes

En fait, pour rouler de jour feux allumés, on peut recourir à deux systèmes. Soit les feux de croisement sont enclenchés automatiquement ou manuellement, ce qui a pour conséquence:

- un plus grand besoin en énergie, de 140 à 200 watts (surconsommation de carburant),
- remplacer les ampoules plus souvent,
- le compteur de vitesse et les autres instruments sont éclairés.

Soit on fait poser en seconde monte des feux diurnes ou ceux-ci sont directement intégrés au design de la voiture. Ils sont enclenchés dès le démarrage du véhicule mais l'éclairage n'est pas activé. La demande en énergie est de 10 à 20 watts et n'a pratiquement pas d'influence sur la consommation. Un système en seconde monte coûte entre 100 et 500 francs, montage exclu. Seul un professionnel est habilité à effectuer ce travail, car les directives sur le circuit électrique et l'installation de l'éclairage doivent être respectées.



Feux diurnes d'origine.

Surconsommation

Tout consommateur supplémentaire de courant électrique se répercute négativement sur la consommation du véhicule étant donné que cette énergie électrique est produite par le générateur qui est de nouveau actionné par le moteur à combustion. Selon un compte rendu du TCS, rouler avec les feux de croisement conduit à une légère surconsommation de 2%.

En effet, si les feux de croisement sont enclenchés, non seulement les deux phares sont activés mais aussi les feux de position et l'éclairage de la plaque d'immatriculation. En outre, selon le type de véhicule, d'autres lumières dans l'habitacle sont aussi actionnées. Ainsi, «rouler de jour feux allumés» suppose une puissance de 140 à 200 watts. Des feux diurnes usuels ont une puissance de 10 à 20 watts, ce qui équivaut à une infime surconsommation de 0,2%.

Recommandation du TCS

«Rouler de jour avec les feux de croisement allumés» n'est qu'une alternative. Les inconvénients sont une surconsommation de carburant de 2%, un remplacement plus fréquent des lampes et un tableau de bord aux instruments moins bien perceptibles. Un système en seconde monte ou des feux diurnes déjà intégrés suppriment pratiquement tous ces inconvénients.

Le TCS soutient la campagne «Rouler de jour feux allumés» mais est contre une obligation. La Commission européenne a décrété qu'à compter du 1^{er} février 2011 tous les véhicules nouvellement homologués doivent être équipés de feux diurnes. La Suisse adopte aussi cette réglementation.